



Le Conseil des Sages s'inscrit dans la volonté de la commune de favoriser une démocratie de proximité, en incitant les seniors, riches de leur expérience et de leur temps libre, à s'engager dans la vie de la commune. Le Conseil des Sages est un outil de réflexion, de concertation et de propositions au service de l'intérêt général. Il est nommé pour un mandat de trois ans.

LES CRITÈRES

Le conseil est composé d'un minimum de 12 membres et d'un maximum de 24 membres répondant aux conditions suivantes :

- Être âgé(e) de 60 ans ou plus ;
- Résider à SANTENY ;
- Être retraité(e) ;
- Être inscrit(e) sur les listes électorales ;
- Être motivé pour participer activement à la vie de la cité ;
- Ne pas être élu(e), conjoint(e) d'élu(e) .

LES MISSIONS

- Le Conseil des Sages est un outil de consultation, de concertation, de réflexion et force de proposition. Son rôle est d'être une force de réflexion sur des projets à court terme, mais aussi à moyen et long terme.
- Par ses regards, analyses et opinions, il peut apporter une aide aux élus, services et habitants de la ville.
- Il étudie les sujets et les dossiers proposés par le maire (urbanisme et aménagement urbain, projets intergénérationnels, sujets d'actualité, patrimoine, mémoire de la ville...).
- Il peut se saisir de thèmes (validés par le maire) ayant un impact sur le village et l'ensemble de ses habitants en apportant sa propre expérience, sa connaissance, son analyse.
- Il travaille en étroite concertation avec la commission AFFAIRES SOCIALES et QUALITE DE VIE.

REJOINDRE LE CONSEIL DES SAGES

Les candidatures sont à déposer en retournant en mairie, avant le 20 novembre 2021, le coupon réponse ci-dessous.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Date de naissance :

Téléphone :

Courriel :

Je souhaite me porter candidat(e) au Conseil des Sages de Santeny pour le mandat 2021-2024

Fait à Santeny le Signature :